

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DES EXPÉRIENCES

Vous trouverez ci-dessous les critères de sélection des expériences pour le XVIIIe Congrès international des villes éducatrices.

Veuillez noter que la présentation des expériences se fera exclusivement en présentiel, en mai 2026, à Granollers.

Nous invitons les villes à envoyer leurs expériences. Le nombre maximum d'initiatives pouvant être envoyées est de **3 expériences par ville, avec le soutien et l'aval du gouvernement municipal. Les expériences d'autres institutions, entités et associations seront également évaluées.**

1. Cohérence thématique : les expériences doivent être clairement liées au thème central du congrès « Éducation et culture dans la ville : communauté, esprit critique et créativité » et s'aligner sur l'un de ses trois axes :

- **La construction de la ville/communauté dans des villes de plus en plus complexes.**
- **Le développement d'une citoyenneté critique et libre de participer à la construction de l'avenir des villes.**
- **Le développement d'une citoyenneté créative qui génère de nouvelles sensibilités, stratégies et outils pour relever les défis de sa société.**

2. Lien : la priorité sera donnée aux expériences encouragées ou soutenues par les gouvernements locaux, les institutions et les entités.

3. Collaboration interdépartementale : les initiatives menées en collaboration entre différents départements/domaines de l'administration municipale ou d'autres sphères gouvernementales et d'autres entités seront particulièrement appréciées.

4. Aspect éducatif : les expériences doivent avoir une intention éducative qui doit être explicitée.

5. Participation communautaire : la priorité sera donnée aux expériences qui impliquent la communauté locale, en encourageant la collaboration entre les citoyens, les institutions éducatives et culturelles. Il en va de même pour celles qui encouragent la participation des enfants et des jeunes de manière autonome, libre et responsable.

6. Innovation, transformation pédagogique ou sociale : la priorité sera donnée aux expériences qui apportent des solutions innovantes à des problèmes existants.

7. Accessibilité : il faut s'assurer que les expériences sont accessibles aux groupes de population en situation de vulnérabilité, en éliminant les barrières physiques et socio-économiques.

8. Cohésion sociale : les expériences qui favorisent la cohésion sociale et le respect entre différents groupes culturels et sociaux seront particulièrement appréciées.

9. Consolidation : les expériences doivent avoir une durée minimale de deux ans afin de pouvoir montrer leur impact.

10. Pérennité de l'initiative : les expériences doivent être durables dans le temps et disposer des ressources humaines et économiques nécessaires à leur bon déroulement.

11. Évaluation : les expériences qui apportent une évaluation contrastée seront évaluées positivement.

12. Impact social : la priorité sera donnée aux expériences qui ont un impact sur la communauté, en favorisant le développement social et le bien-être des citoyens.

13. Durabilité environnementale : les initiatives qui minimisent leur impact sur l'environnement et favorisent l'engagement en faveur de la durabilité seront valorisées.

14. Transférabilité : la priorité sera donnée aux initiatives qui peuvent être totalement ou partiellement transférables à d'autres municipalités, quartiers, etc.